

Compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 13 Octobre 2015

Elus présents : Mmes BARREAU Géraldine, BERTHIER-MAITRE Marie-Pierre, BILLOUX Nathalie, CALLIER Marie-Thérèse, KUROWSKI Chantal, SOTTY Caroline
MM BARNET Roland, CARTON Gérald, DESCHAMPS Christophe, FENEON Pierre-Yves, GENEVOIS Guy, JACOB Guillaume, KOSTINE Mickaël (arrivé à 20h10), MICHEL Claudius, SARRAZIN Antoine

Elus excusés :

Mme SULAREC Isabelle procuration à BARREAU Géraldine
M. DUTARTRE Cyril procuration à JACOB Guillaume

Elue absente : Mme BOUDOT Claudine

Secrétaire de séance : Mme Brigitte GAUVAIN assistée de Mme BOIREAUD Evelyne, Secrétaire Générale de Mairie.

1°) Le compte-rendu de la séance du 24 Septembre 2015 est adopté à l'unanimité avec la remarque de Mme GAUVAIN concernant le refus de subvention de l'ARS pour la Maison Médicale du Prieuré ; l'ARS ne subventionne pas l'investissement des Communes mais seulement le Fonctionnement des associations de médecins.

2°) Suite à la démission de M. KOSTINE Mickaël de ses fonctions de 3ème Adjoint, le Conseil Municipal doit en désigner un nouveau selon les règles de la parité soit un homme à remplacer, Après la candidature de M. Roland BARNET, Le résultat de cette élection au scrutin majoritaire, qui s'est déroulée à bulletin secret, est le suivant :

- Roland BARNET	14 voix
- Pierre Yves FENEON	1 voix
- Bulletins blancs	3

M. Roland BARNET est déclaré élu 3ème Adjoint au 1er tour

3°) Le Conseil Municipal prend acte, sans observation, des décisions prises par le Maire en vertu de l'article L 2122-22 du C.G.C.T. (cf. annexe 1)

4°) Suite à la demande de M. PATAIN, Receveur Municipal, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'admettre en non-valeur, sur le budget de l'exercice 2010, les sommes ci-après, savoir :

- sur un non remboursement d'un livre non rendu à la Bibliothèque (Titre n° 236/46 à l'encontre de Mme Corinne POMMEROLLE émis sur l'exercice 2010) la somme de 27.50 €

5°) Suite à la demande de M. PATAIN, Receveur Municipal, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'admettre en non-valeur, sur le budget de l'exercice 2013, les sommes ci-après, savoir :

- sur un non remboursement des frais d'abonnement suite à suppression de la ligne téléphonique au Club House des Tennis (Titre n° 753/114 à l'encontre de FRANCE TELECOM émis sur l'exercice 2013) la somme de 9.01 €

6°) A l'unanimité, le Conseil Municipal adopte la Décision Modificative n° 3 au Budget Primitif 2015 (cf. annexe 2).

7°) Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité, crée un Groupe de travail dénommé « Economies d'Energie » sous l'égide du Référent « Energie » Gérald CARTON qui sera composé de :

- Roland BARNET
- Christophe DESCHAMPS
- Pierre Yves FENEON
- Guy GENEVOIS
- Guillaume JACOB

8°) Le Maire rappelle que le Conseil Municipal, en date du 1er Décembre 2014, a mis à disposition, par convention, les Locaux "Club Photo" et "Théâtre" du Site de la Rue Bertrand à l'Amicale Laïque.

L'Amicale Laïque ayant souhaité abandonner la Salle de répétition du Théâtre au bénéfice d'une utilisation planifiée de la Salle du Bourg et de la Salle des Fêtes, un avenant à cette dite convention est nécessaire.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'approuver l'avenant n° 1 à cette convention, applicable au 1^{er} Novembre 2015 et autorise le Maire à le signer (cf. annexe 3).

9°) Le Maire informe les Elus que la Commune de St Romain Sous Versigny a décidé le 11 Septembre, d'octroyer une subvention de 80 € à notre Cantine Scolaire.

Le Conseil Municipal la remercie.

10°) 20h25 : Le Maire accueille Jean Claude LAGRANGE, Vice-Président de la CUCM, chargé d'en présenter le rapport d'activité 2014 :

Suite à l'installation du nouveau Conseil Communautaire, la CUCM a décidé de clarifier ses compétences.

En Septembre 2014, le Président MARTY a présenté au Conseil Communautaire son projet pour la durée du mandat :

- La mise en place et la recherche d'une meilleure cohésion sociale entre toutes les communes membres
- Une programmation pluriannuelle des travaux

JC LAGRANGE explicite les grands dossiers :

a) L'Economie :

- a. Remettre en état les sites du Creusot et des Chavannes
- b. Remplacer la centrale thermique de Lucy
- c. Rebooster le dossier Coriolis par l'interconnection TGV-TER entre autres par l'électrification de la ligne Chagny-Nevers
- d. Réaménager le parking de la gare TGV avec une privatisation de la gestion qui entrainera la mise en place d'une grille tarifaire pour les usagers

b) La RCEA :

- a. Collaborer aux travaux des échangeurs de Blanzay et du rond-point Jeanne Rose
- b. Participer aux travaux de mise à 2x2 voies estimés à environ 60 Millions d'€

- c) L'accès à Internet :
 - a. Participer à l'extension du très haut débit sur le territoire communautaire en liaison avec le Département de Saône & Loire
 - d) L'Habitat :
 - a. Arriver à financer l'amélioration de 200 logements privés par an dans le cadre de l'OPAH communautaire
 - e) Le Contrat LEADER :
 - a. Aider à l'augmentation des services à la Petite Enfance
 - b. Renforcer la présence médicale
 - c. La construction de près de 16 000 logements sociaux seront pris en charge par la Région
 - f) Mécateam :
 - a. Valoriser le Site des Chavannes
 - b. Accueillir des Start-Up en lien avec l'IUT du Creusot au Site du Creusot
 - g) Les transports urbains vont évoluer et être revus dans leur dimensionnement et leur offre de service (actuellement ils coûtent chers et sont peu utilisés)
 - h) La délégation de service Eau et Assainissement à VEOLIA arrive à son terme. La CUCM souhaite une régie intéressée : Clientèle et investissement gérés par la CUCM et Suivi technique effectué par le prestataire
 - i) Evolution future dans le ramassage des OM du fait du rapprochement avec le SMEVOM
 - j) Une nouvelle carte de l'intercommunalité est en projet en Préfecture suite au vote de la Loi NOTRE : D'autres communes devraient intégrer la CUCM
 - k) Le budget d'investissement de la CUCM a été d'environ 20 Millions d'€ en 2014
 - l) La territorialisation actuelle sur le territoire communautaire fonctionne bien.
 - m) Pour obtenir une hausse des financements publics, la CUCM devrait atteindre 100 000 habitants mais la question est : comment ? Pas de solution à ce jour.
 - n) La modification du système de gestion de l'eau fait l'objet de débats publics ouverts à tous. La future délégation de service qui sera mise en place sera de 8 ans au lieu de 30 actuellement
- 11°) M. SARRAZIN émet le souhait de séparer les réseaux d'eaux pluviales et d'eaux usées ce qui permettrait un meilleur traitement et une évolution écologique.
- 12°) M. SARRAZIN questionne JC LAGRANGE sur la participation financière de la CUCM à la Briqueterie de Ciry le Noble et à la Maison Perrusson. Ce dernier indique que la CUCM doit restreindre son action culturelle et sportive par obligation financière.
- 13°) Mme CALLIER regrette l'absence de réunion sur l'Ecomusée maintenant service communautaire.

14°) Mme GAUVAIN informe qu'un projet de conférence à Perrecy sur la notion de défense du patrimoine est en cours avec Mme SIMONIN.

La séance est levée à 21 h 05.

La Secrétaire de Séance,
Brigitte GAUVAIN

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'B. Gauvain', is positioned below the typed name.

**Information du Conseil Municipal
sur les décisions prises par le Maire
en vertu de l'article L 2122-22 du C.G.C.T.**

22 Septembre 2015 :

- Vente rétroactive au 13 Septembre 1988 de la concession n° 120 du Carré D du cimetière à M. BATHIARD René, pour 50 ans, suite absence de pièces comptables de recette à l'époque.

7 Octobre 2015 :

- Avis favorable à DIA « TGI de Mâcon » pour une propriété bâtie sise 8 Avenue Francis Pautonnier et cadastrée AI 320

71346 Code INSEE	Commune de PERRECY LES FORGES Commune de PERRECY LES FORGES	DM 2015
---------------------	--	---------

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Municipal

n° 2015-D-10.13.04

DECISION MODIFICATIVE N° 3

Nombre de membres en exercice :	19
Nombre de membres présents :	18
Nombre de suffrages exprimés :	18
VOTES : Contre	0
Pour	18
Date de convocation :	07/10/2015

L'an deux mil quinze, le sept octobre, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Claudius MICHEL, Maire.

Objet : Mise à jour des comptes budgétaires

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D 6188 : Autres frais divers		3 000.00 €		
D 63512 : Taxes foncières	830.00 €			
D 63512 : Taxes foncières	40.00 €			
D 63512 : Taxes foncières	885.00 €			
D 63512 : Taxes foncières		1 683.00 €		
D 63512 : Taxes foncières		44.00 €		
D 63512 : Taxes foncières		85.00 €		
D 63512 : Taxes foncières	40.00 €			
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	1 795.00 €	4 812.00 €		
D 6474 : Versements autres oeuvres soc		22.00 €		
D 6474 : Versements autres oeuvres soc		2.00 €		
D 6474 : Versements autres oeuvres soc		10.00 €		
D 6474 : Versements autres oeuvres soc		13.00 €		
D 6474 : Versements autres oeuvres soc		29.00 €		
D 6474 : Versements autres oeuvres soc	5.00 €			
D 6474 : Versements autres oeuvres soc	19.00 €			
D 6474 : Versements autres oeuvres soc		55.00 €		
TOTAL D 012 : Charges de personnel	24.00 €	131.00 €		
D 022 : Dépenses imprévues fonctionnement	661.00 €			
TOTAL D 022 : Dépenses imprévues Fonct	661.00 €			
D 6541 : Créances admises en non-valeur		28.00 €		
D 6541 : Créances admises en non-valeur		10.00 €		
TOTAL D 65 : Autres charges gestion courante		38.00 €		
R 722 : Immobilisations corporelles				300.00 €
R 722 : Immobilisations corporelles				648.00 €
TOTAL R 042 : Opérations d'ordre entre section				948.00 €
R 7351 : Taxe sur l'électricité				1 553.00 €
TOTAL R 73 : Impôts et taxes				1 553.00 €
Total	2 480.00 €	4 981.00 €		2 501.00 €
INVESTISSEMENT				
D 2128-59 : Rénovation Terrains de Foot		648.00 €		
D 21318-62 : Rénovation Bibliothèque		300.00 €		
TOTAL D 040 : Opérations d'ordre entre section		948.00 €		
D 2111-39 : Réserves foncières		1 403.00 €		
D 2132-16 : Rénovation du Prieuré	2 551.00 €			

71346
Code INSEE

Commune de PERRECY LES FORGES
Commune de PERRECY LES FORGES

DM 2015

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Municipal

D 21578-41 : Acquisition de matériel	18.00 €		
D 2158-41 : Acquisition de matériel		6.00 €	
D 2158-41 : Acquisition de matériel		12.00 €	
D 2183-17 : Informatisation Bibliothèque		140.00 €	
D 2183-62 : Rénovation Bibliothèque		60.00 €	
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	2 569.00 €	1 621.00 €	
Total	2 569.00 €	2 569.00 €	
Total Général		2 501.00 €	2 501.00 €

Avenant 1
à la Convention de mise à disposition de locaux
au Site de la Rue Bertrand

Entre les soussignés :

La Commune de PERRECY LES FORGES, représentée par son Maire Monsieur Claudius MICHEL agissant en tant que tel, en vertu de la délibération du Conseil Municipal en date du 13 Octobre 2015,

d'une part,

Et L'Amicale Laïque représentée par son Président M. Jean Paul BAUDIN, l'occupant

d'autre part,

Il est convenu ce qui suit :

Article 1er : L'Amicale Laïque ayant souhaité abandonné l'occupation de la « salle de répétition de théâtre », la Commune de Perrecy les Forges récupère l'occupation de cette salle ainsi libérée.

Article 2 : Cette modification prend effet au 1^{er} Novembre 2015.

Article 3 : Les autres dispositions d'occupation ayant fait l'objet de la convention signée le 13 Décembre 2014 restent inchangées.

Etabli en 2 originaux, à Perrecy les Forges, le

L'occupant,

Le Maire,